

**SÉMINAIRE DE SENSIBILISATION
EN MATIÈRE DE
SIGNALISATION
DES CHANTIERS**



**MODULE 1
BASES LÉGALES ET DIRECTIVES**

Version 2.01 / 2020


 REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des infrastructures
Office cantonal des transports

Page 1

**SÉMINAIRE DE SENSIBILISATION
EN MATIÈRE DE SIGNALISATION
DES CHANTIERS**

**MODULE 1
BASES LÉGALES ET DIRECTIVES**

Exclusion de responsabilité :
L'OCT décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

Version 2.01 / 2020


 REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des infrastructures
Office cantonal des transports

Page 2

LES BASES LEGALES

Lois fédérales :
Loi sur la Circulation Routière. (LCR)
Ordonnance sur la Signalisation Routière. (OSR)
Ordonnance sur la Circulation Routière. (OCR)



Lois Cantonales :
Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière et son règlement d'exécution. (LaLCR – RaLCR)
Règlement concernant l'utilisation du domaine public. (RUDP)
Règlement sur les Chantiers. (RChant)

Normes Suisses :
Signalisation des chantiers sur routes principales et secondaires. (VSS 40 886)




+ Texte

Page 3

LES BASES LEGALES

Mise en application :
 Par la personne destinataire de la directive de circulation émise par l'autorité compétente.
 Par toute personne travaillant sur le chantier concerné.

Contrôles :
 Par l'autorité compétente.



Responsabilités :
 De l'autorité compétente (OCT ou commune) quant à la légalité du dispositif prescrit.
 De la personne destinataire de la directive quant à son application.
 De toute personne travaillant sur le chantier concerné quant à son application.

Page 4

LES BASES LEGALES

Démarches suite à un contrôle de l'autorité compétente :
 Evaluation de la situation, signalisation conforme ou non.
 Demande de mise en conformité.
 Evaluation de la situation quant à la mise en dangers de usagers.
 Avertissement.
 (Mesure administrative)
 Dénonciation au service des contraventions.
 (Mesure pénale au sens d'une violation du Droit dur la circulation routière)

Démarches suite à un accident de la circulation :
 Enquête de la Police Routière.
 Instruction de l'affaire.
 (A charge et à décharge).
 Décision du Ministère Public.
 (Condamnation Pénale ou classement de l'affaire).



Conclusions :
 Nul n'est censé ignorer la Loi.
 Respectez scrupuleusement les directives de l'autorité compétente.
 En cas de doute, sécurisez le chantier et demander des précisions à l'autorité compétente.

Page 5

LA DIRECTIVE DE CIRCULATION

La directive de circulation a force obligatoire !

Edicte des instructions :
 Pour mettre en place des dispositifs de balisage et de signalisation routière.
 Pour modifier la signalisation routière existante.
 Pour mettre en place des mesures de circulation.
 (Barrages routiers, déviations).

Ordonne :
 Les dates de début et de fin des travaux.
 Les horaires pour lesquels les travaux sont autorisés.
 La signalisation et les marquages à mettre en place, à modifier ou à supprimer.



Organisation et exécution :
 Traite de tous les sujets liés au dispositif mis en place.
 Traite les accès aux riverains et aux secours.
 Traite des sujets liés à la signalisation lumineuse.

Page 6

LA DIRECTIVE DE CIRCULATION

Où doit elle se trouver ?



Sur la base de vie du chantier.



Dans les véhicules d'intervention.



Dans la roulotte de chantier.


La directive ainsi que tous les documents qui y sont liés, tels que plans de signalisation et croquis, doivent se trouver sur le chantier.


Page 10

LA DIRECTIVE DE CIRCULATION

Où doit elle se trouver ?

Sans ces éléments essentiels à la compréhension de la signalisation et des principes de circulation, l'équipe en charge des travaux n'est pas en mesure de sécuriser son chantier.



Page 11

LA DIRECTIVE DE CIRCULATION

Où doit elle se trouver ?



La directive ne sert à rien si elle reste uniquement au bureau ou au siège de la société.

Son destinataire doit s'assurer qu'elle est transmise au responsable des travaux et qu'elle est comprise par l'équipe qui les entreprend.

Page 12

LA DIRECTIVE DE CIRCULATION

Une bonne transmission des directives à l'interno de l'entreprise sera la garantie de la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier.



Page 11

QUESTIONS / RÉPONSES



**EN VOUS
REMERCIANT
DE VOTRE
ATTENTION !**

Page 14
